



PRESENTATION SECTION RUGBY

Année scolaire 2024/2025



Préambule

Le rugby est une activité optionnelle qui offre la possibilité aux élèves qui pratiquent de bénéficier d'un entraînement plus soutenu tout en suivant une scolarité normale. Chaque élève pourra ainsi se perfectionner à la pratique du Rugby et développer des valeurs citoyennes.

Chapitre 1 : le fonctionnement

– Les entraînements de rugby de la section sportive se déroulent selon le planning ci-dessous. Ils ont lieu sur le stade situé en dessous du collège ou au gymnase municipal de Cognin. Les séances sont encadrées par un éducateur du SOC Rugby Lucas Del Gatto en collaboration directe avec un enseignant d'EPS référent Mr Brodier présent pour l'appel et une séance dans la semaine.

	Lundi	Mercredi	Vendredi
6ème :	15h25-17h00	Inscription possible à l'AS et selon nombre rencontres unss rugby	15h25/17h00
5ème :	15h25-17h00		15h25/17h00
4ème :	15h25/17H00		15h25/17h00
3ème :	15h25-17h00		15h25-17h00

-En cas de grosses intempéries et si les terrains ne sont pas praticables (ce qui arrive plus fréquemment en hiver), l'entraînement se déroulera au gymnase municipal du collège (dojo).

-La présence de tous les élèves (même les blessés) de la section sportive rugby est obligatoire. Les absences seront signalées à la vie scolaire.

- Compétitions avec l'AS pour représenter le collège de Cognin : matchs amicaux, championnats et tournois quelques mercredis. Les élèves seront prévenus par une convocation pour les compétitions. Tous les élèves inscrits à la section sportive rugby devront obligatoirement être présents aux compétitions. Sous condition de nombre suffisant.

Chapitre 2 : l'admission

- L'acceptation d'un élève à la section sportive rugby est du ressort du chef d'établissement sur proposition du groupe de pilotage de la section sportive.
- Le maintien d'un élève dans la section sportive est étudié chaque rentrée.
- Un certificat médical de non contre-indication à pratique du rugby y compris en compétition devra être fourni en début d'année pour les élèves rentrant à la section.

Chapitre 3 : l'élève

- L'élève doit s'impliquer totalement dans les pratiques sportives et théoriques : elles sont obligatoires et font partie de leur emploi du temps. Toute absence doit être justifiée par ses responsables légaux sur le carnet de liaison et sera comptabilisée par la vie scolaire
- L'élève doit respecter les installations et le matériel lors des séquences d'entraînement et de compétitions. Le règlement intérieur du collège sera appliqué pour tous les cours et compétitions de la section sportive.
- Voici la liste du matériel que chaque élève devra avoir dès le 1er entraînement : maillot de rugby, short, chaussettes, protège-dents, chaussures avec crampons (de préférence moulées), vêtements adaptés à la météo (k-way en cas de pluie et tenue chaude en hiver par exemple).
- **En fonction du comportement, des résultats scolaires et du respect ou non du règlement intérieur de la section sportive, le chef d'établissement, en concertation avec le groupe de pilotage de la section sportive, pourra imposer une interruption temporaire (ou aménagement de l'emploi du temps) de la pratique du rugby, voire le renvoi définitif d'un élève de la section sportive.**

Chapitre 4 : le groupe de pilotage de la section sportive rugby

- Le groupe de pilotage est constitué de : Chef d'établissement, Professeur d'EPS, Conseiller Principal d'Education, entraîneur et représentant du SOC Rugby.

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter Mr Brodier , professeur d'eps au collège de Cognin sur l'adresse mail : jbbrodier01@gmail.com

